

## SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Présents : PARISCOAT, LE BLOAS, DELET, PRIGENT, COATRIEUX, PRIGENT-CADIOU, COSSIN, CHERITEL, JACOB, DANIEL, MONFORT, JOURAND, POUILLAIN.

Absents : HERVE, THORAVALE.

Secrétaire de séance : Mme PRIGENT CADIOU Sophie

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention,

- Attribue les subventions suivantes pour l'année 2020. Les subventions seront mandatées à l'article 6574
  
- Précise que la subvention au comité des fêtes ne sera versée que si un nouveau bureau est mis en place et la subvention au comité mycologique sera versée uniquement si l'exposition mycologique a lieu.

Amicale Laïque TREGLAMUS	1240
Chasseurs TREGLAMUS	350
Club du 3ème âge TREGLAMUS	300
Comité des Fêtes TREGLAMUS *	500
Coopérative scolaire TREGLAMUS	1200
FNACA TREGLAMUS	200
Randonneurs du Jaudy TREGLAMUS	185
US Tréglamus	1250
US Tréglamus – Vétérans	350
Breizilois Darts TREGLAMUS	300
Comité Mycologique 22 *	185
US Plouisy	30
Les Amis du Vélo du Pays de Belle Isle en Terre	50
ADAPEI	50
PLB Muco. Callac	50
Croix Rouge	50

Rêves de Clown	50
Partage et emplois Guingamp	50
Restau du Cœur St Brieuc	50
Twirling Club de Grâces	70
Studio Danse et Forme. Guingamp	30
Téléthon (AFM)	50
Association Bulle d'eau Guingamp	50
Secours Catholique	50
Centre Aide Alimentaire. Guingamp	424
Rose Espoir. Ploumagoar	50
Maison Familiale Plérin	20
CFA Plérin	40
Parents et jeunes Sapeurs-Pompiers de Lanvollon	30
Dojo Bro Dreger	40
Solidarités Paysans	50
Atelier chorégraphique Ecole danse Pabu	40
Trégor Goelo Athlétisme Guingamp	20
Rugby Kreiz Treger	20
Steredenn D'Armor. Ploumagoar	30
Union Sportive du Méné-Bré. Louargat	90
Amicale Laïque Ploumagoar (Danse et Fitness)	30
Chambre des métiers et de l'artisanat	20 €
Club Escalade Armor Argoat Plouisy	20 €
Secours Populaire	50 €

**GPA - DESIGNATION DES ELUS MUNICIPAUX POUR SIEGER AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES 2020 - 2026**

Par mail en date du 24 juillet, Mr le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération appelle à désigner 5 conseillers municipaux (commune de plus de 1000 habitants), en plus des 2 élus communautaires en place, pour siéger et être membres des commissions communautaires.

Un élu ne peut siéger que dans une commission parmi les 10 présentées ci-dessous :

- Aménagement et revitalisation des territoires
- Développement humain et social
- Eau et assainissement
- Economie, ouverture et grands projets
- Finances et évaluations
- Nouvelles dynamiques territoriales
- Ressources Humaines
- Service Public communautaire
- Stratégies pour la biodiversité
- Traitement des déchets - Voirie

Le détail des missions de ces commissions est donné aux élus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne les représentants de la Commune aux commissions communautaires de la façon suivante :

<b>Prénom - NOM</b>	<b>Commission</b>
Dominique PARISCOAT	Nouvelles dynamiques territoriales
Mireille LE BLOAS	Aménagement et Revitalisation des territoires
Jean-Hubert DELET	Finances et évaluation
Samuel POULLAIN	Eau et Assainissement
Morgane CHERITEL	Nouvelles dynamiques territoriales
Sabrina JACOB	Nouvelles dynamiques territoriales
Aurélie DANIEL	Nouvelles dynamiques territoriales

### **CRCA DES COTES D'ARMOR**

### **REMBOURSEMENT PARTIEL PRET COURT TERME TVA DE 350 000 €**

La commune avait contracté en octobre 2019 auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor un prêt court terme sur 2 ans de 350 000 € pour le financement de la TVA du groupe scolaire (contrat de prêt n° 10000723178).

Mr le Maire, compte convenu lors de la préparation budgétaire 2020, propose de rembourser

par anticipation la moitié du montant du prêt, soit **175 000 €** ; la commune ayant perçu le FCTVA de l'état.

Après en avoir délibéré, le CM donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour rembourser par anticipation la somme de 175 000 € au crédit agricole des Côtes d'Armor.

### **LOTISSEMENT COMMUNAL DE PARC PORS : VENTE LOT 7**

Accord pour vendre le lot 7 à Mr ADAM Mathieu et Mme STEUNOU Julie d'une superficie de 1 170 m<sup>2</sup> au lotissement communal de Parc Pors, au prix de 23 € le m<sup>2</sup>. (Parcelle B986). L'acte de vente correspondant sera établi en l'étude de Me De Lambilly à Belle-Isle-en-Terre.

### **COMMERCE COMMUNAL. CHOIX DU GERANT**

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 10.07.2020 relative à la gérance du commerce communal. Le candidat retenu lors de cette séance n'ayant pas pu finaliser son projet retire sa candidature.

Les dossiers des nouveaux candidats ont été étudiés par la commission commerce. Mr le Maire propose de retenir la candidature de Mr BOUETTE Anthony domicilié à Callac (22) Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- Retient la candidature de Mr LE BOUETTE Anthony
- Précise que le loyer mensuel est de 307.43 € HT, soit 368.92 € TTC
- Autorise le maire à signer le bail commercial en l'étude de Me De Lambilly, Notaire à Belle-Isle-en-Terre dès que toutes les démarches administratives seront effectuées (date prévisionnelle 01/11/2020)

### **RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE REJOINTOIEMENT. ENTREPRISE LE BIHAN Cédric**

M. Le Maire présente au conseil le devis complémentaire reçu de Mr LE BIHAN Cédric relatif aux travaux suivants :

- Reprise maçonnerie pierres sur pignon ancienne chaufferie
- Enlèvement du tuyau PVC et reprise maçonnerie pierre
- Casser le ciment autour des anciennes pannes et reboucher en maçonnerie pierre

Après en avoir délibéré, Le CM, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer le devis présenté d'un montant de 680,00 € HT, soit 816,00 € TTC

### **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT n°5 AU MARCHE BIDAULT -AVENANT N° 4 AU MARCHE LACHIVER**

## AVENANT n° 2 AU MARCHE CRA

Le Maire présente au conseil les avenants proposés par le cabinet Stumm Architecture relatifs aux travaux de l'école. Les travaux supplémentaires et moins-values sont présentés au conseil municipal et soumis à l'approbation de celui-ci :

- **SARL BIDAULT - LOT 4 : Charpente Ossature bois Menuiserie intérieure**  
**Avenant n° 5 : 4 094.80 € HT soit 4 913.76 € TTC**
- **SARL LACHIVER, LOT 3 : Maçonnerie – Gros œuvre**  
**Avenant n° 4 : 3 040.08 € HT, soit 3 648.10 € TTC**
- **ENTREPRISE CRA, LOT 10 : Chapes Revêtements sols Faïences**  
**Avenant n° 2 : - 59.85 € HT, soit - 71.82 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le CM, à l'unanimité des membres présents approuve les avenants indiqués ci-dessus et autorise le Maire à les signer.

## LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

87 enfants sont inscrits

TPS-PS-GS : 23 - classe de Mme Audrey CONNAN

Ms-CP : 22 - classe de Mme Delphine NEDELLEC

CE1-CE2 : 20- classe de Mme Karine LE ROY

CM1-CM2 : 22- classe de Mr Franck MORICE

ATSEM : Véronique TEUNRIER, Constance HUET, Elodie KERHERVE (CDD), Adèle ANTHOINE (CDD).

## BUDGET COMMUNAL 2020. DECISION MODIFICATIVE n° 1 -ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Mme Le Bloas présente au conseil le devis reçu de CARDIOUEST (Chantepie) pour l'achat d'un défibrillateur, l'ancien défibrillateur ne fonctionnant plus. Le devis se chiffre à 995,00 € HT soit

1 194,00 € TTC. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget 2020, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, Le CM, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour l'achat d'un défibrillateur auprès de la société Cardioouest pour la somme indiquée ci-dessus
- Valide la décision modificative suivante :

Section d'investissement /Dépenses

- **Opération 230 « Aménagement du cimetière » article 2312 : - 1 200,00 €**
- **Opération 134 Acquisition matériel et mobilier » article 2188 : + 1 200,00 €**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEVIS POUPON**

Accord du CM sur devis Poupon d'un montant de 504.29 €. (Couverture – Dépose de la cheminée en pierre). Ces travaux seront payés en fonctionnement car les avenants du marché Poupon pour l'école arrivent au plafond légal/au marché initial

LA FIBRE devrait arriver au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Les chambres de tirage seront installées rue de la mairie contre le bâtiment des télécoms